

Présents :

Arlette Lainé (Bourg de Visa), Claude Véril (Belvèze), Dominique Parcellier (Cazes Mondenard), Bénédicte Bonnans (Bouloc en Quercy), Agnes Palmié (ste Juliette), Hervé Astruc (Fauroux), Rita Capiaux (Lacour), Claire Basso-Guichard (Lauzerte), Sandrine Gonzales (Miramont de Quercy), Colette Bernard (Montagudet), Brigitte Lafon (St Nazaire de Valentane), Michelle Joublin (Tréjouis).

Excusé : Jean Benois (supplée par Colette Bernard).

M. le président ouvre la séance. Il exprime la volonté d'ouvrir les commissions aux élus municipaux, en application de la Loi du 29/12/2019 « engagement et proximité, ». Les 22 communes de notre territoire comptent 250 élus.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un vice-président à bulletin secret.

2 candidates : Arlette Lainé et Agnès Palmié.

Mme Palmié est élue vice-présidente de la commission par 9 voix contre 3 voix pour Mme Lainé.

Les membres de la commission s'entendent pour fixer le jour de réunion au mardi, à 18h30.

Mme Conquet présente la nouvelle méthode d'intervention de la CAF pour ses aides aux associations et aux collectivités. La CAF remplace son Contrat Enfance-Jeunesse par une Convention Territoriale Globale.

Cette convention doit être signée avant le 30 juin 2021. Elle nécessite un diagnostic social du territoire.

Pour ce faire la CAF subventionne à 80 % l'intervention d'un bureau d'études.

Une consultation a été lancée, la commission d'ouverture des plis se réunira pour vérifier la recevabilité des offres.

Les offres recevables seront analysés par la CAF et la technicienne. Le bureau d'études le mieux disant sera choisi par le conseil communautaire.

3 autres commissions sont concernées par cette convention territoriale : mobilité, structure petite enfance, jeunesse et sport.

Il est proposé de créer un comité de pilotage rassemblant 2-3 élus de chacune de ces commissions pour piloter l'écriture de cette convention territoriale globale. Les élus de la commission sont les suivants : Mme Lainé, Mme Palmié, Mme Basso-Guichard, Mme Joublin,

Mme Lainé liste les subventions votées par le conseil communautaire :

Association Lil'ozenfants : 28 604 € (crèche, relais assistante maternelle et lieu d'accueil enfants-parents))

Association Pirouettes : 10 930 € (crèche)

Association Lous Pitchounets : 23 043 € (accueil de loisirs sans hébergement)

Association Quercy Loisirs : 19 930 € (accueil de loisirs sans hébergement)

Association Rue Bourbon : 18 500 € (école de musique)

Association Culture et Loisirs : 1 100 € (manifestation)

Association FNACA : 600 € (achat d'un drapeau)

Association Trem-plein d'espoir 82 : 3 000 € (action sociale)

Association Adodane : 700 € (manifestation)

Association Quercy Pays de Serres : 30 000 € (action sociale)

Association Football club Bourg de Visa-Miramont : 2 000 € (école de foot)

Association Football club de Cazes Mondenard : 2 000 € (école de foot)

Mme Basso-Guichard, travaillant pour l'Association Quercy - Pays de Serres, présente rapidement les actions menées par cette association.

Mme Conquet présente les actions menées par l'Association tremplein d'espoir 82.

La prochaine réunion est envisagée pour le 15/12/2020 ou le 16/12/2020 (sous réserve de la levée de l'état d'urgence sanitaire).

La séance est levée.

Le Président,


Claude VERIL.

